

# OUI LE LAIT CHAMOUR !



**L** A l'initiative du Cachère Magazine, des Rabbanim de toutes tendances se sont réunis pour débattre d'un domaine essentiel de la cacherout : le lait.

Pour une raison obscure, le lait ne jouit pas d'une aussi grande importance dans l'imaginaire juif quant à sa cacherout : on privilégie le fait de manger de la viande cachère (provenant d'un animal permis, abattue rituellement, débarrassée de graisses interdites, trempée, salée et rincée...) mais on préfère éviter de parler du lait chamour. Pourquoi ? La question est posée mais n'a malheureusement pas de réponse...

Pourtant, le lait est une denrée essentielle dans l'alimentation humaine et sa cacherout pose elle aussi des problèmes auxquels nos coreligionnaires ne sont pas suffisamment sensibilisés. C'est pourquoi le Cachère Magazine a décidé de réunir différents Rabbanim français afin que tout soit clair : selon toutes les opinions comme nous allons le voir, il est absolument obli-

gatoire de ne consommer que du lait et des produits laitiers à base de lait chamour, surveillé par un Juif depuis le début de la traite.

A cette table ronde présidée par Rav Schnéour Lubecki de Villeneuve St Georges participaient :

- Rav Charbit de Créteil
- Rav Touboul de Lyon
- Rav Yirmiahou Kohen de Jérusalem
- Rav Szmerla de Strasbourg
- Rav Avraham Barou'h Pevzner de Paris 18ème.

Le Cachère Magazine est heureux de contribuer par cet article à stimuler l'intérêt de ses lecteurs et à les sensibiliser à l'importance de ne consommer du lait et des laitages que s'ils sont garantis surveillés depuis la traite et tout au long de leur production.

**Cachère Magazine : Que dit la Hala'ha à propos du lait chamour ?**

**Rav Avraham Barou'h Pevzner :** La Ha-

la'ha est très claire à ce sujet, pour les Achenazim comme pour les Sefardim : depuis l'époque de la Guemara, il est interdit de consommer du lait si un Juif n'a pas assisté à la traite depuis le début. Pourquoi ? Parce qu'on craint qu'il n'ajoute du lait d'animaux non cachères.

A ce propos, je discutais récemment avec un Chalia'h qui est Rav en Australie, un pays moderne où l'on applique les lois – du moins en principe comme vous allez le comprendre. Il m'a raconté qu'un jour, un agriculteur chez qui il allait surveiller la traite du lait pour sa communauté lui a confié un grand secret qui se transmet chez eux de père en fils : pour mieux conserver le lait, il suffit d'ajouter quelques gouttes de lait de jument (un animal bien sûr non-cachère) ! Voilà qui prouve l'actualité des propos de nos Sages, s'il en était besoin !

Quant au fromage, il n'existe absolument aucune permission ! Le fromage est fabriqué à partir d'ingrédients très problématiques comme la caillette de veau et il est

donc absolument non-cachère – selon toutes les opinions.

**Rav Szmerla :** La majorité des décisionnaires, achkenaz et sefarad, ont tranché qu'il est obligatoire de ne consommer que du lait surveillé depuis le début de la traite – sauf peut-être dans les cas de force majeure, quand il est absolument impossible de se procurer du lait chamour. Entendons-nous bien : partir en vacances dans un « endroit perdu » ne permet pas de consommer du lait non-chamour. De plus, quand on se déplace, il est maintenant facile d'emporter du lait Chamour qui se conserve parfaitement plusieurs mois.

**Cachère Magazine :** Qu'en est-il du fameux Hétére (soi-disant permission) de Rav Moché Feinstein – de mémoire bénie ?

**Rav Avraham Barou'h Pevzner :** Attention ! Remettons le problème dans son contexte. La question avait été posée à Rav Moché Feinstein à une époque et dans un endroit bien précis. C'était l'Amérique du début du siècle dernier. Il n'existait pas encore comme maintenant de lait chamour longue conservation dans les petites villes où vivaient quelques Juifs isolés ; le lait ne se conservait pas comme aujourd'hui pendant des semaines et des mois. Par contre, le contrôle vétérinaire du gouvernement était très strict. Rav Moché Feinstein qui était un des plus grands décisionnaires de l'époque a permis qu'on donne du lait surveillé par les agences gouvernementales aux jeunes enfants juifs qui étaient loin de leur Bar Mitsva – et, à condition que ceci soit vraiment indispensable pour leur santé. D'après Rav Moché Feinstein, c'est un Bediéved (« à postériori », un cas de force majeure) et certainement pas un Le'hat'hila (« à priori », une attitude à favoriser en priorité). En aucun cas, on ne peut en déduire qu'il autorisait le lait non-chamour sous prétexte que le contrôle gouvernemental était suffisant et remplacerait le regard d'un Juif depuis le début de la traite ! D'ailleurs le regretté Rav Moché Feinstein était très strict à propos du lait chamour et n'acceptait aucun compromis à ce sujet dans sa communauté.

**Cachère Magazine :** La France fait partie de l'Union Européenne. Cela change-t-il quelque chose au niveau de la cacherout et, plus spécifiquement, du lait ?

**Rav Charbit :** Je ne peux que reprendre un article qui était paru dans la presse nationale (Le Figaro) il y a quelques années : en Europe, il existe toutes sortes de pays. Dans certains pays, les gouvernements exercent

un contrôle alimentaire très strict mais dans d'autres, ce n'est pas le cas. Ce n'est un secret pour personne que le lait produit dans des pays comme la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne et la Roumanie par exemple sont moins chers et qu'il est donc tentant pour les grandes coopératives laitières d'effectuer des mélanges, d'ajouter au lait français du lait de ces pays qui est largement moins cher mais l'origine des vaches est loin d'être garantie. Bien au contraire, il est très probable que ce lait ne soit vraiment pas cachère, qu'on y ajoute toutes sortes de conservateurs d'origine animale ! Or c'est ce lait qu'on veut nous faire consommer sous prétexte que c'est du lait européen !

**Rav Avraham Barou'h Pevzner :** Pour les mêmes raisons, il convient de se méfier d'autres produits européens, comme le miel par exemple. On nous dira que les fleurs et les abeilles sont européennes mais il est fort probable qu'on ajoute des substances non-cachères au miel qui provient de certains pays européens et même de pays asiatiques.

**Cachère Magazine :** Qu'en est-il de la poudre de lait, présente dans de nombreux produits ? Peut-on utiliser Avkat Halav No'hri, la poudre de lait non-chamour ?

**Rav Avraham Barou'h Pevzner :** En principe, on ne peut obtenir de la poudre de lait ainsi que du beurre qu'à partir du lait de vache. Mais entre les principes et la réalité de certaines manipulations chimiques, nous savons qu'il existe beaucoup de combinaisons possibles. Le Grand Rabinat d'Israël ne dira pas que cette poudre est interdite mais exige que soit mentionné et souligné sur le produit qu'il contient cette poudre - pour les personnes qui se considèrent comme 'Harédi, particulièrement méticuleuses quant à la cacherout et qui, par conséquent, ne le consomment pas.

**Rav Szmerla :** Sous quelque forme que ce soit, le lait doit être Chamour : en poudre ou demi-écrémé, le lait doit être surveillé depuis le début de la traite. Il n'est absolument pas question de permettre la poudre de lait non-surveillé.

**Cachère Magazine :** Comment se passe la traite du lait actuellement ? Le Machguia'h peut-il « sortir et entrer » comme le prévoit la Hala'ha, la loi juive ? Que pensez-vous de la « surveillance par caméras interposées » ?

**Dayane Touboul (Lyon) :** Nous exigeons

que le Machguia'h (surveillant rituel) soit présent durant tout le processus. Il arrive avant le début de la traite, rince tous les récipients et tuyaux. Il s'assure qu'il n'existe pas d'animaux non cachères (juments, truies, ânesses) dans la ferme.

**Rav Avraham Barou'h Pevzner :** Mon père, Rav Hillel Pevzner de mémoire bénie, n'utilisait pas la permission de Yotsé Veni'hness qui consiste à laisser le Machguia'h sortir et rentrer à sa guise pendant le processus. Et le système des caméras qui accomplirait le travail du Machguia'h est très douteux du point de vue de la Hala'ha. D'ailleurs Rav Landau de Bné Brak a annulé sa surveillance des produits de la marque Strauss à cause de cela.

**Dayane Touboul :** Tout à fait. Nous exigeons également que le Machguia'h soit présent tout au long du processus. Par ailleurs, nous n'accordons aucune confiance au système de caméras que certains préconisent. Il est très facile de bloquer certaines caméras, de prétendre qu'il y avait justement une panne d'électricité et profiter de ces quelques minutes pour se livrer à des manipulations douteuses.

**Rav Avraham Barou'h Pevzner :** Il serait intéressant de demander à des juristes, français ou non, si on accepte dans les tribunaux le « témoignage » des caméras... Pour justifier l'emploi de caméras, il faudrait qu'on puisse effectivement suivre toute la chaîne de production, depuis le début de la traite jusqu'à l'embouteillage, en passant par les camions réfrigérés ou citernes qui emportent les bidons (et qui, en principe, sont plombés pour que personne ne puisse y avoir accès). Est-ce vraiment le cas ? La question est posée.

**Dayane Touboul :** C'est pourquoi nous effectuons toutes les manipulations à la ferme elle-même : il n'y a pas de transport de lait dans des camions mais directement dans les conteneurs fermés, scellés.

**Rav Szmerla :** Il existe une Responsa du regretté Rav Éliachiv : il n'autorisait l'emploi de caméras de surveillance que si on visionnait effectivement par la suite tous les enregistrements vidéos. Il est évident que le système du Machguia'h présent depuis le début de la traite est préférable. Celui-ci doit pouvoir circuler librement et pouvoir arriver de façon inopinée : il ne peut donc pas évoluer d'une ferme à l'autre puisqu'il est alors évident pour le propriétaire d'une

ferme que, si le Machguia'h est ailleurs, il ne pourra pas être présent avant un certain délai, ce qui permettrait des manipulations et des adjonctions douteuses.

**Cachère Magazine :** Pour résumer, l'argument du décisionnaire Pri 'Hadach – qui vivait en Hollande (et selon lequel la plupart des animaux dans nos fermes sont cachères au point qu'il est impossible d'obtenir du lait d'animaux non-cachères) - est-il encore d'actualité ?

**Rav Charbit :** De toute manière, le Pri 'Hadach ne parle pas des pays d'Afrique du nord où il était fréquent de voir évoluer des chèvres et des ânesses dont on pouvait aisément obtenir du lait (absolument non-cachère) : il était donc absolument obligatoire d'y surveiller la traite du lait par un Juif. L'argument du Pri 'Hadach n'était destiné qu'aux Juifs des Pays-Bas, peut-être aux pays d'Europe mais certainement pas pour les pays d'Afrique du nord dans lesquels les Rabbanim tenaient fermement à surveiller la traite des vaches. Notons par ailleurs que plusieurs décisionnaires ne sont pas d'accord avec le Pri 'Hadach.

**Cachère Magazine :** Et l'argument de Rav Moché Feinstein ?

**Rav Charbit :** Là aussi, l'argument de Rav Moché Feinstein selon lequel le gouvernement exerce une surveillance vigilante ne peut pas s'appliquer en Europe ! Des coopératives françaises ont racheté des laiteries en Ukraine et en Hongrie et procèdent à des mélanges dont on ne peut pas mesurer l'ampleur. Les pays de l'est ne seront soumis aux mêmes obligations vétérinaires que dans le reste de l'Europe qu'en 2020 environ. D'ici là, on n'ose imaginer ce qui se passe dans ces immenses consortiums !

Je tiens donc à préciser une fois pour toutes : Il n'existe aucune base hala'hique pour permettre la consommation de lait non-chamour en France !

**Rav Touboul :** Quant à moi, je le dis encore plus catégoriquement : Le lait non-chamour est absolument interdit à la consommation ! C'est écrit clairement dans la Michna ! C'est une Takana (décision, institution) des Sages et, même si la raison disparaît (ce qui, nous l'avons vu, n'est pas le cas), la Takana subsiste dans son intégralité et nul n'a l'autorité nécessaire pour l'annuler ! Le grand décisionnaire Rav Ovadia Yossef, de mémoire bénie, l'avait d'ailleurs clairement exprimé ! Et son fils, Rav Yits'hak Yossef qui est l'actuel Richone Letsione (Grand-Rabbin

d'Israël) est lui aussi absolument catégorique sur ce point. Il est donc absolument faux de prétendre que ce serait une « loi achkenaz » ! D'ailleurs les Sefardim avaient encore davantage de raisons que les Achkenazim de se méfier du lait des autres animaux (chèvres, juments et ânesses en particulier) !

Dernièrement, j'ai visité une ferme en Europe pour superviser la production du lait. Le propriétaire m'a affirmé, de lui-même sans que je ne lui demande quoi que ce soit, qu'il tenait à une tradition héritée de son père et de son grand-père : un peu de lait de jument permet au lait de vache de se conserver plus longtemps !

Je tiens à déclarer ici que, pour le lait dont j'assure la cachérouit, il y a un Machguia'h qui arrive bien avant le début de la traite pour surveiller ce qui se passe et pour nettoyer les installations. Nous n'utilisons pas le système des caméras, le patron de la ferme ignore quand le Machguia'h est susceptible d'entrer ou de sortir. La surveillance est constante.

**Cachère Magazine :** Comment comprendre alors que certaines listes établies par des rabbins permettent les produits à base de lait non-chamour ?

**Dayane Touboul :** Ces listes ont été établies pour les gens qui habitent dans des régions où il n'existe pas de structures de cachérouit. Des ingénieurs et chimistes ont visité certaines usines et affirment qu'il n'y a pas de produits non-cachères (autres que le lait) dans certains biscuits ou autres denrées. Ce ne sont certainement pas des listes établies pour des personnes soucieuses de manger le hat'hila, vraiment cachère. Il est certainement préférable d'acheter ces produits qui sont « moins teref » que les autres pour lesquels aucune surveillance n'a été exercée.

Mais j'attire l'attention des lecteurs sur un phénomène absolument déplorable : une liste établie soi-disant pour des camps de scouts juifs par quelqu'un qui n'habite même pas la France et qui permet tout et n'importe quoi ! C'est scandaleux et irresponsable ! Cette liste circule sur Internet et permet des produits à base de lactosérum par exemple ! Je n'ai pas de mots assez durs pour disqualifier complètement cette liste qui représente une Pirtza (brèche) très grave.

Je le répète avec force et conviction :

nous disposons de Dayanim et Rabbanim très compétents en France et il n'est vraiment pas souhaitable que d'autres personnes se mêlent de ce qui ne les concerne pas et donnent leur avis sur ce qui se passe ici.

**Rav Szmerla :** Le problème du lactosérum est de déterminer – d'après la Hala'ha, si c'est du lait ou si c'est déjà du fromage. Il est évident qu'il vaut mieux s'en abstenir et bannir tous les produits qui contiennent du lactosérum. Personnellement, je ne supervise aucun lait ou produit laitier.

A mon avis, nous devons fournir de grands efforts de pédagogie pour faire comprendre à la communauté l'importance du lait chamour. Cela nécessite la participation de tous les responsables communautaires et surtout des enseignants.

**Rav Lubecki :** Il est écrit dans les livres de 'Hassidout que le fait de consommer du lait non surveillé nuit gravement à la foi et peut entraîner une personne à se poser des questions, à remettre en question les éléments les plus essentiels de la foi en D.ieu. A une époque où nous cherchons par tous les moyens à éviter les dangers de l'assimilation, il est évident que nos efforts doivent porter sur cette Mitsva d'une importance considérable.

**Une nouvelle année commence bientôt : c'est le moment de décider une fois pour toutes de ne consommer que du lait chamour et des produits à base de lait chamour !**



## Le lait chamour : Témoignages

**Mme Nessilovitch** (« Mora 'Haya », directrice de l'école Chné-Or) : Quand nous demandons à nos élèves de prendre une bonne décision (à l'occasion d'un anniversaire ou d'une fête par exemple), nombre d'entre eux et d'entre elles décident de ne consommer que du lait Chamour. Nos élèves ne proviennent pas tous, - loin s'en faut - de familles pratiquantes puisque nous sommes précurseurs dans le programme de « L'école juive pour tous ». C'est relativement facile pour eux de se passer de certaines friandises car ils prennent conscience de l'importance du lait Chamour. Ils ont remarqué (grâce à notre petit supermarché situé dans l'école) qu'il existe de nombreux produits de remplacement cachères : pâtes à tartiner au chocolat, gaufrettes, yaourts etc. Ils peuvent difficilement s'engager à ne manger que cachère car ils dépendent pour cela de la bonne volonté de leurs parents mais ils ont compris l'importance du lait chamour et franchissent ce pas de façon héroïque pour certains. L'enfant qui achète du lait chamour dans le magasin sait qu'il alimente sa Émouna. Quand les parents constatent combien l'enfant est prêt à se sacrifier et à se priver de ses friandises favorites, ils sont prêts à participer à ses efforts. Les jeunes d'aujourd'hui sont prêts pour le Mes-

sirout Néfech, pour s'investir totalement dans la recherche de la Vérité ; ils ne veulent plus de concessions, ils ne supportent pas cette ambiguïté au sujet du lait chamour.

Notre règlement est très strict. Si un enfant a, malgré tout, apporté une friandise non-cachère, nous lui expliquons, nous la remplaçons et nous lui proposons de la donner au personnel non-juif. Les enfants comprennent très bien.

**Rav Nessilovitch** : Je suis né en Ouzbekistan (ex République soviétique). Je me souviens comment nous nous rendions, dès l'âge de dix ans à peu près, chez les paysans ouzbeks, avec des seaux bien lavés pour assister à la traite des vaches. Ensuite, nous les rapportions et le lait était partagé entre les quelques familles juives de la ville.

Nous mangions le beurre « normal » puisque les Sages ont tranché que le beurre ne pouvait être fabriqué qu'à partir de lait de vache mais certainement pas le fromage.

**Mme Nessilovitch** : En région parisienne, nous allions dans une ferme située en haut de la côte, à côté de l'école Beth Rivka, une fois par

semaine, pour assister à la traite des vaches, tôt le matin. Par la suite, ce fut M. Bussu (le gendre du regretté Baba Salé) qui se chargea pour tous les Juifs de Paris et sa région d'assister à la traite et d'apporter le lait. Ensuite, ma mère, la Rabbanit Kalmenson (qu'elle se porte en bonne santé !) écrémait le lait. Elle mettait cette crème dans de grands bocaux en verre, fermés hermétiquement. Nous étions chargés de les secouer frénétiquement pendant dix minutes et cela donnait du beurre. Elle filtrait aussi le lait dans un linge disposé dans une passoire et récoltait ainsi du fromage blanc. De temps en temps, nous avions des livraisons de fromage cachère en portions de Suisse. Quand quelqu'un rapportait un yaourt cachère d'Angleterre ou de Belgique, nous en profitions durant plusieurs semaines puisque nous pouvions alors fabriquer nous-mêmes nos yaourts.

Les élèves de notre école ont eu l'occasion de visiter dernièrement la ferme de Grignon : deux d'entre elles - qui ne respectent pas encore le Chabbat - ont pris la décision de ne consommer que du lait chamour. Pour elles, cela représente le premier pas dans la décision de ne manger que cachère car la nourriture matérielle affecte la nourriture spirituelle.